

AVIS PUBLIC

Est donné, par le présent, par la soussignée, secrétaire-trésorière, de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal mercredi le 3 juin 2020 à 19 h 30 heures au 795 rue Des Loisirs à Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : **2020-001**

Nature et effets : Tel que présenté à l'inspecteur municipal, le demandeur souhaite obtenir une dérogation afin de se conformer au règlement de zonage en vigueur 347-07 quant à ses trois remises.

Une remise située au sud sur le terrain n'est pas conforme au règlement de zonage en vigueur puisqu'elle est située en partie en cour avant.

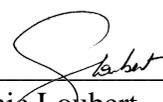
Une deuxième remise située à l'ouest n'est pas conforme au règlement de Zonage en vigueur en ce qui concerne la marge arrière, laquelle est fixée à une distance minimale de 1,50 mètre de la limite de propriété. La marge actuelle est à une distance de 1,22 mètres.

Une troisième remise située à l'est n'est pas conforme au règlement de zonage en vigueur puisqu'elle est située en entier en cour avant.

Identification du site concerné : 1417, Des Érables – lot 4 540 394 -

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande. Il devra le faire par écrit avant le 1^{er} juin 2020 et se fera entendre par voie de visioconférence si la séance se tient à huis clos selon l'arrêté ministériel 2020-09.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce douze mai 2020.

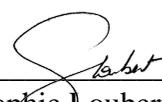


Sophie Loubert
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (15 jours avant)

Je, soussignée, Sophie Loubert, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 12 mai 2020 entre 9 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12 mai 2020.



Sophie Loubert
Secrétaire-trésorière